



N°16 - JANVIER 2024

OPALIM
ORGANISATION
DES PRODUCTEURS
ASSOCIÉS DU LIMOUSIN

CONTACT ELEVAGE

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS



Abreuvement et analyse de l'eau en élevage

Pages 5 à 7



Les constats de gestation
ovin et dénombrement
des brebis

Page 4

www.opalim.org

EDITO



Chères adhérentes, chers adhérents,

Tout d'abord en cette nouvelle année je tiens à vous adresser ainsi qu'à vos proches tous mes vœux de santé et de réussite.

L'année 2023 s'achève avec de nombreuses incertitudes mais restons pragmatiques. Oui les charges ont considérablement augmenté, pour la plupart des catégories de nos animaux, les cours ont également augmenté.

Ce contexte global est à prendre en compte et la clé du revenu des éleveurs passe avant tout par la performance technico-économique de nos élevages et c'est bien le rôle d'OPALIM de vous permettre de l'atteindre.

Tout d'abord, il est nécessaire de mesurer l'efficacité de ses pratiques en passant par le calcul du coût de production, ainsi de manière objective vous pourrez déterminer les points d'amélioration.

Enlever tous les animaux improductifs passe par des échographies.

Vous trouverez auprès de votre technicien de secteur l'interlocuteur privilégié qui saura vous accompagner pour actionner les leviers les plus efficaces. Qu'il s'agisse du sanitaire, de l'alimentation, de la génétique ou de la reproduction, OPALIM est là pour vous accompagner.

Ne perdons pas de vue nos objectifs, continuons à produire dans nos territoires herbagers, nos activités sont indispensables à la durabilité des territoires ruraux.

Patrick BLANC
Président d'OPALIM

Service Aide Ovine



Comme chaque année,

OPALIM vous accompagne gratuitement pour votre déclaration ovine (demande d'aide...).

Pour rappel : La déclaration ovine se fait obligatoirement sur Télépac.



LA DATE LIMITE DE DÉPÔT EST FIXÉE AU 31 JANVIER 2024

OPALIM vous apporte également son aide

pour compléter votre recensement annuel ovine et l'inventaire bœvier.
Ces documents sont à retourner à l'EDE avant le **31 Janvier 2024**.

Le bilan des agneaux produits est à nous retourner.

N'hésitez pas à contacter votre technicien !



SOMMAIRE

Actu & Evénements

La dématérialisation des factures :
ce qu'il faut savoir P 3

Les constats de gestation ovine et dénombrement des
brebis : un outil performant dans la gestion de vos
exploitations P 4



Services & techniques

Abreuvement et analyse de l'eau en élevage P 5



Comment gérer le piétin en élevage ovine ? P 8

Intérêt des diagnostics / échographies de gestation
précoces P 10

Nettoyer, désinfecter les bâtiments avec rigueur pour
prévenir les problèmes sanitaires P 12

Le calcul du coût de production comme outil
de pilotage de votre ferme en système bovins
allaitants P 14

Responsable de la publication : Patrick BLANC

Responsables de la rédaction, Secrétaires de rédaction : Patrick BLANC et Sophie BETOULLE

Rédacteurs de ce numéro : Amandine FAUVET, Marion AMIGOU, Sophie BETOULLE, Amélie JUDE et Guillaume THOMAS

Impression : Atelier Graphique - 05 55 50 68 22 - LIMOGES

Crédits Photos : OPALIM, Atelier Graphique, Adobe Stock

Crédit photo page 10 : sharon-co-images sur Unsplash

OPALIM : 2 Avenue Georges Guinguin
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
05 87 50 42 30 - www.opalim.org

Imprimé à 1 400 exemplaires - Prix du numéro : 3 euros



La dématérialisation des factures : ce qu'il faut savoir

Initialement prévue au 1er juillet 2024, l'obligation pour les entreprises établies en France d'émettre et de recevoir des factures électroniques est reportée à une date qui sera décidée dans le cadre de la loi de finances pour 2024.

Pour ce faire, ils utiliseront le portail **Chorus Pro**. Cette émission de factures électroniques concernera l'ensemble des opérations entre les entreprises assujetties à la TVA, établies en France.

Des objectifs précis

Les objectifs de cet important changement sont multiples pour l'administration fiscale :

1. lutter plus efficacement contre la fraude à la TVA ;
2. améliorer la compétitivité des entreprises grâce à la dématérialisation. Celle-ci permet une diminution des délais de paiement et donc une baisse de la charge administrative ;
3. simplifier, à terme, les obligations déclaratives de TVA grâce au pré-remplissage des déclarations ;
4. améliorer la connaissance de l'activité des entreprises en temps réel.



ATTENTION : il ne suffit pas d'envoyer et de recevoir des factures PDF par mail pour pouvoir se targuer de faire de la facturation électronique ! Le respect du principe de la piste d'audit fiable ou l'utilisation de la signature électronique sont cruciaux. De même, stocker une facture PDF sur un Drive ne permet pas de garantir la valeur légale de l'archivage

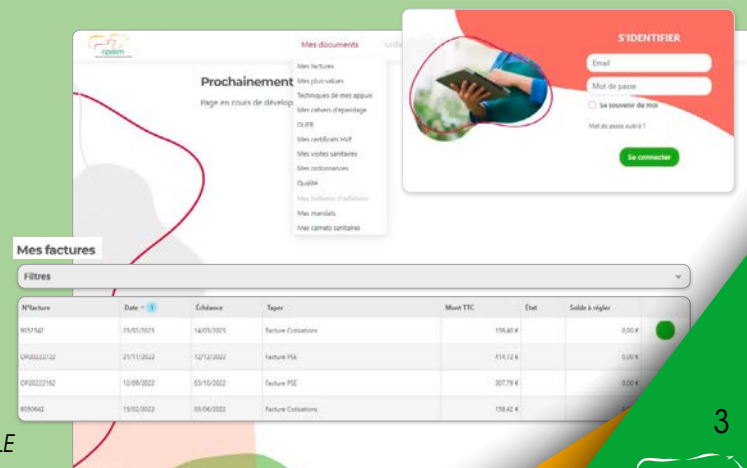
Et OPALIM dans tout ça ?

Afin de simplifier les choses et vous permettre de simplifier la gestion administrative, OPALIM vient de mettre en place un extranet qui reprendra tous vos documents en lien avec votre association :

- Vos audits en Label
- Vos factures
- Vos ordonnances
- Vos appuis techniques
- Vos bordereaux d'achats pour les plus-values
- ...

Vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de passer à la dématérialisation mais il n'y aura pas d'obligation. Vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à demander à notre technicien de secteur.

Sophie BETOULLE



Mes documents

- Mes factures
- Mes plus-values
- Techniques de mes appuis
- Mes ordonnances de paiement
- CVS
- Mes certificats H&H
- Mes ventes canariennes
- Mes ordonnances
- Cyber
- Mes factures d'achats
- Mes mandats
- Mes carnets canariens

Prochainement
Vérifier en raison de débranchement

IDENTIFIER

Email:

Mot de passe:

Se souvenir de moi

Mot de passe oublié ?

Mes factures

Filtres

| N°facture | Date | Echéance | Type | Mont TTC | Etat | Saldo à régler |
|------------|------------|------------|------------------|----------|------|----------------|
| 407542 | 15/01/2024 | 14/02/2024 | Facture Cotation | 194,82 € | | 0,00 € |
| 0400222742 | 27/11/2022 | 12/12/2022 | facture F&E | 414,12 € | | 0,00 € |
| 0400222746 | 12/09/2022 | 02/10/2022 | facture F&E | 207,79 € | | 0,00 € |
| 407542 | 15/01/2024 | 14/02/2024 | Facture Cotation | 194,82 € | | |



Les constats de gestation ovin et dénombrement des brebis : un outil performant dans la gestion de vos exploitations

Avec près de **7 000 constats de gestation réalisés chaque année**, Amélie JUDE vous apporte **une vraie plus-value pour gérer la reproduction de vos brebis**.

3 intérêts à réaliser des constats de gestation et du dénombrement :



Un intérêt technique : la possibilité de trier de façon précoce les brebis permet leur remise en lutte rapide. La productivité du troupeau est ainsi améliorée du fait d'une fertilité et d'un taux de mise bas accrus : le temps d'improductivité est donc ainsi réduit. Grâce au diagnostic précoce, l'éleveur peut séparer les brebis à gestations multiples des gestations simples et distribuer des rations différentes. Une ration trop riche en fin de gestation peut induire des agneaux trop gros à la naissance et inversement une sous-alimentation peut provoquer des agneaux chétifs ou des brebis faibles.



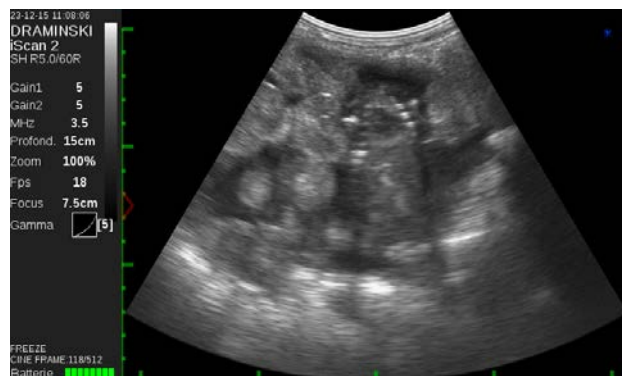
Un intérêt économique : la politique de réforme par détection des improductives est optimisée. L'économie est double : diminution de la consommation de fourrage et de concentré. Une meilleure préparation des brebis gestantes, dès le milieu de gestation, permet également de réduire les risques sanitaires.



Un intérêt prévisionnel et pratique : un prévisionnel de sortie d'agneaux peut être établi et permet une meilleure gestion de la trésorerie de l'exploitation. De plus, l'éleveur peut rationaliser l'utilisation de ses bâtiments, et prévoir un nombre exact de cases d'agnelage.

En résumé

- Associé à des luttes courtes, le constat de gestation est une technique devenue incontournable dans la gestion du troupeau.
- Séparer les brebis gestantes des vides et les allouer selon la taille de la portée sont des pratiques qui améliorent la marge brute.
- Le diagnostic de gestation permet d'adapter la conduite et d'ajuster les rations en fonction de la taille de la portée.



Si vous avez besoin, contactez Amélie JUDE au 07 78 41 30 16

Sophie BETOULLE











Abreuvement et analyse de l'eau en élevage

Sans eau, pas de vie ! Que boit votre troupeau ? Eau du réseau, récupération de pluie, forage, ruisseau... Selon la source, les propriétés de l'eau sont différentes, il est important de connaître sa qualité. Et si tout est dans les clous, encore faut-il donner un accès suffisant aux animaux. En effet, on a tendance à l'oublier mais il s'agit quand même du nutriment le plus important et le premier aliment de votre troupeau.

L'eau représente 80% du volume du sang et 85% du contenu de la panse. L'eau est essentielle aux fonctions de l'organisme telles que le maintien de la température interne, la digestion, l'élimination des déchets et l'absorption des nutriments. Les besoins quotidiens des ruminants varient en fonction de l'espèce animale, du poids, du stade de croissance, des conditions environnementales et dépendent de beaucoup d'autres facteurs. On voit parfois des rations calées au gramme près mais qu'en est-il de l'eau de boisson ? Ses qualités et quantités sont-elles autant millimétrées ?

Combien de litres d'eau par animal ?

| | Cheptel | Moyenne | Pic estival |
|--|---------|---------|-------------|
|  Vache laitière (35 kg/j) | | 55 l/j | 125 l/j |
|  Vache allaitante | | 35 l/j | 75 l/j |
|  Broutard (200 kg) | | 15 l/j | 20 l/j |
|  Vache tarie, gestante, bœuf | | 35 l/j | 70 l/j |
|  Génisse 350-450 kg | | 30 l/j | 50 l/j |
|  Brebis laitière | | 7 l/j | 15 l/j |
|  Brebis allaitante + agneaux | | 6 l/j | 12 l/j |
|  Brebis tarie | | 3 l/j | 6 l/j |

Besoins en eau des ruminants

Pour les consommations d'eau par les ruminants, les besoins varient selon leur niveau de production, leur stade physiologique, l'environnement, l'alimentation et leur activité physique. En période estivale la consommation moyenne est multipliée par 1,5 voire 2. Rappelons aussi que les pertes sont importantes (transpiration, urines et fécès, lactation, métabolisme, respiration, salivation).

Ruisseau, eau de pluie, forage, réseau : quelle eau pour mon troupeau ?

Concernant les sources, les pratiques sont propres à chaque élevage. Certains prélèvent dans des ruisseaux ou cours d'eau, ce qui peut s'avérer pratique mais en pâturage l'aménagement des berges va devenir une obligation. Les plans d'eau stagnante sont quant à eux à surveiller car la qualité peut vite se dégrader. Autre solution : la récupération des eaux de pluie, mais la qualité reste très aléatoire. Les pratiques les plus répandues restent l'investissement dans un forage et l'utilisation de l'eau de réseau (respectivement 40,7 % et 26,5 % des éleveurs, d'après un sondage sur les sources d'abreuvement en élevage).



**CHRISTIAN
DEBLOIS
et fils**

**COMMERCE DE BESTIAUX
ABATTEUR
BOVINS - OVINS**

87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
Tél. 05.55.76.08.87

Christophe DEBLOIS : 06.83.89.01.11
Laurent LACHAUD : 06.13.73.95.49
Email : christian.deblois@wanadoo.fr



QUALINÉGOCCÉ
un vit engagement

Agents transmis par ingestion ou par contact avec des eaux souillées

Bactéries

Campylobacter,
Colibacilles,
Salmonelles,
Mycobactéries,
Leptospires,
Yersinia...

Virus

Adénovirus,
BVD virus,
Rotavirus...

Protozoaires

Cryptosporidies,
Giardia,
Toxoplasme...

Parasites

Paramphistomes,
Douves...

Est-ce que moi je boirais l'eau dans le bac de mes animaux ?

Quelle que soit la pratique de l'éleveur, la qualité organoleptique de l'eau est à vérifier ponctuellement. On sait que l'eau de boisson peut être à l'origine de la transmission d'un certain nombre de microbes soit par le biais de son ingestion, soit par contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'animal.

Pour cela, autant se poser la question : « **Est-ce que moi je boirais cette eau ?** »

Un ruminant ne devrait pas boire une eau qu'on ne boirait pas. Les ruminants sont sensibles au goût ou à l'odeur. On constate une baisse de la consommation dès 2,5 g de bouse / litre, le ruminant aime boire une eau entre 10-15°C.

Il est important de porter votre attention sur la conductivité électrique dans les abreuvoirs, mise à la terre systématique.

Aujourd'hui, il est classiquement admis que toute pathologie persistante en élevage qui ne trouve aucune origine dans les troubles sanitaires classiquement répertoriés devrait amener l'éleveur à faire une analyse de l'eau d'abreuvement ; mais ce type d'analyse est assez coûteux. Il faut donc respecter un certain nombre de recommandations pour que ces frais ne soient pas superflus ... :

- ✓ Prélèvement en flacon stérile (fourni par votre Laboratoire départemental)
- ✓ Flamber le robinet où l'on prélève,
- ✓ Prélever en plusieurs endroits (entrée du circuit d'eau et différents points d'abreuvements)
- ✓ Laisser couler l'eau (15 à 20 l) avant de remplir les flacons et les refermer immédiatement sans toucher le robinet
- ✓ Acheminer au laboratoire dans les 6 heures avec un conditionnement au frais.

Les Laboratoires Départementaux sont accrédités pour ce type d'analyse et fournissent sur demande les contenants nécessaires à ces prélèvements. Des aides au financement des analyses peuvent exister pour les adhérents de certains GDS à hauteur de 50% des frais engagés.



**COMMERCE
de BESTIAUX
EXPORTATION**

**Ets Henri et Philippe
DUBOIS**

**LES ALLOIS - LA GENEYTOUSE
87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT**

**Philippe DUBOIS : 06.08.10.75.13
Jérôme MAUSSET : 06.14.18.83.37
Email : dubois.hp@wanadoo.fr**

Paramètres de base dans une analyse d'eau

Physico-chimiques

- pH : 6 - 8 - TH : ~15° F
- COT : inf à 5 mg/l
- Nitrates : inf à 50 mg/l - Nitrites : inf à 0,1 mg/l

Microbiologiques

- Coliformes totaux : 0 germes/100 ml
- Escherichia coli : 0 germes/100 ml
- Entérocoques : 0 germes/100 ml
- Sulfite-réducteurs : 0 germes/100 ml

Paramètres annexes

- Fer : inf à 0,2 mg/l
- Manganèse : inf à 0,05 mg/l
- Cuivre : inf à 1 mg/l
- Germes totaux 36 °C : inf à 5 germes/ml
- Germes totaux 22 °C : inf à 5 germes/ml

Assainir et/ou supplémenter l'eau d'abreuvement des bovins

Il n'existe à ce jour pas de normes spécifiques à l'eau de boisson des animaux. Les références sont celles de la potabilité humaine. Pour qu'une eau de boisson soit bactériologiquement potable, le nombre de coliformes, streptocoques, sulfite, etc., doit être de 0. Si l'analyse révèle des anomalies, plusieurs solutions sont envisageables : le traitement bactériologique (chloration, ultra-violet, dioxyde de chlore), le traitement physico-chimique (déferrisation, neutralisation, déminéralisation, adoucissement, dénitrification, filtration...).

De la place pour tout le monde à l'auge comme à l'abreuvoir

Comme le nombre de places à l'auge, le dimensionnement des abreuvoirs est important. On préconise souvent 8 à 12 cm/vache soit 2 m d'abreuvoir pour 25 vaches par exemple. Concernant la hauteur, elle dépend de la catégorie des animaux. Le débit doit être au minimum de 12 l/min, sachant qu'une vache est capable d'absorber 15 à 20 l/min.

D'autres éléments doivent être pris en compte pour la mise en place des abreuvoirs comme la compétition potentielle, la circulation des animaux, la mise en lot mais aussi la facilité de nettoyage.



En résumé

Les enjeux autour de l'eau sont nombreux : économiques, réglementaires, techniques.

L'eau est un pilier sanitaire en élevage, il faut respecter les 3 principes suivants : **qualité, débit et accessibilité** ! Le biofilm et la qualité physico-chimique doivent être maîtrisés et une analyse d'eau par an est fortement recommandée.

Amandine FAUVET





Comment gérer le piétin en élevage ovin ?

Le piétin est une maladie bactérienne à l'origine de boiteries très invalidantes chez les ovins. Les bactéries qui en sont à l'origine, présentes dans l'environnement et/ou sur l'animal, rendent le piétin contagieux et très difficile à éradiquer une fois installé.

Il entraîne des baisses de performances importantes et chroniques (taux de réforme augmenté, productivité amoindrie, surcharge de travail...). La prévention reste le meilleur remède à cette pathologie.

Exemple dans une troupe de 1000 brebis où la problématique piétin a pu être mise clairement en évidence.

Quelle était votre problématique ?

Depuis de nombreuses années, le cheptel présentait des boiteries récurrentes, à un niveau de préoccupation variable selon les années. Puis la situation est devenue ingérable ces 2 dernières années, en dépit de la mise en place d'un pédiluve couplé au parage régulier.

« En fin d'hiver 2021, nous avons 600 à 700 brebis boiteuses malgré nos soins de parage et de traitement. Cela devenait insupportable. Nous avons contacté notre vétérinaire, en février 2021, pour réfléchir à un plan de lutte, avec la collaboration de MSD Santé Animale. »

Des analyses (PCR) ont été effectuées en mars 2021. Les résultats ont révélé la présence des bactéries responsables du piétin et leur gène de virulence ont bien été mis en évidence.

En complément, une évaluation des facteurs de risque propres à l'élevage, a été effectuée : race sensible, zone humide, etc. Un plan de lutte a ainsi pu être établi, avec les actions prioritaires.

Qu'avez-vous fait suite à cette visite ?

La gestion des zones humides sur les pâtures est une variable sur laquelle il n'y a pas moyen d'agir. Nous avons donc concentré notre travail sur :

- Le pédiluve : sa conception et son utilisation
- Le parage : régulier et peu agressif



- La réforme des incurables
- La vaccination

Le protocole de vaccination contre le piétin consiste à protéger l'ensemble du troupeau.

« Nous avons donc défini, la période idéale pour protéger les animaux » : première vaccination en septembre 2021, puis une seconde injection, en octobre. Et rappel, en avril 2022, pour limiter la recirculation. « Pendant toute la période hivernale ainsi que cette fin d'été 2022, notre vétérinaire nous a accompagné pour mesurer régulièrement la situation et anticiper toute éventuelle dégradation. »

Quel bilan faites-vous ?

Certains axes de travail sont encore en cours d'amélioration : l'évolution du pédiluve et la réforme des animaux incurables.

La vaccination a été mise en place. Elle a été la 1^{ère} mesure corrective prioritaire. Résultat : beaucoup moins de brebis boitent cet automne. Sur 1 000 brebis, 100 ont boité à des degrés plus ou moins importants, contre 600 à 700 brebis boiteuses l'année précédente. Le cas échéant, les guérisons sont plus rapides et seulement 40 brebis ont été réformées pour boiterie incurable.

« C'est un bilan très positif pour nos brebis qui ne souffrent plus et un bilan très positif pour nous : notre confort de travail s'est amélioré avec la diminution des tâches pénibles et chronophages comme le parage. Nous avons décidé de continuer cette approche pour notre bien-être à tous ! »



MSD
Santé Animale

Et vous ? Quel est le risque de boiterie dans votre élevage ?

Faites l'auto-évaluation du Plan en 5 étapes : pour chaque réponse « oui », attribuez-vous 1 point dans la marge « score ».

| 1 Quarantaine | Score |
|---|-------|
| Les animaux achetés sont-ils systématiquement mis en quarantaine pendant au moins 4 semaines ? | |
| Avez-vous un protocole précis de pédiluve pour les animaux de remplacement ? | |
| Les animaux achetés sont-ils vaccinés à leur arrivée ? | |
| Inspectez-vous toutes les pattes des animaux entrants (après les avoir retournés) et refusez-vous ceux qui présentent des anomalies de cornes ? | |
| Tous les animaux achetés le sont-ils à partir d'une source connue et présentant un faible niveau de boiterie ? | |
| TOTAL | |

| 2 Gestion des risques | Score |
|---|-------|
| Le sol des zones d'attentes est-il bétonné et propre, les parcours sont-ils drainés ? | |
| Toutes les cases, stabulations sont-elles nettoyées avant et pendant la période d'agnelage ? | |
| Les systèmes de manutention sont-ils propres et secs lors de leurs utilisations (parcs de contentions, bétailière...) ? | |
| Utilisez-vous les pédiluves selon les directives strictes du fabricant (temps, concentration, profondeur etc.) ? | |
| Vos animaux ont-ils accès à des minéraux de manière régulière ? Les auges sont-elles déplacées régulièrement pour éviter les zones de piétinement ? | |
| TOTAL | |

| 3 Traitement | Score |
|---|-------|
| Isoler-vous les moutons boiteux dans les 3 jours qui suivent la première observation de boiterie pour les examiner ? | |
| Le membre affecté est-il marqué et en gardez-vous une trace écrite ? | |
| Les origines et natures des boiteries sont-elles clairement diagnostiquées par un vétérinaire ? | |
| Avez-vous arrêté le parage agressif des onglons lors du traitement des boiteries ? | |
| Utilisez-vous un antibiotique approprié (spray ou injectable prescrit par votre vétérinaire) dans les 2 à 3 jours après le diagnostic infectieux de la boiterie ? | |
| TOTAL | |

| 4 Réforme | Score |
|---|-------|
| L'enregistrement écrit des boiteries vous aide-t-il dans vos choix de réformes ? | |
| Surveillez-vous spécifiquement les moutons qui ont récupéré après un épisode de boiterie ? | |
| Réformez-vous les moutons après deux épisodes de boiterie en dépit d'un traitement approprié ? | |
| Réformez-vous des moutons avec des malformations chroniques d'onglons et d'aplombs ? | |
| Seriez-vous prêt, comme les Anglais l'ont fait, à envisager un plan de réforme stricte des animaux boiteux récidivistes dès la première année de mise en œuvre de votre plan boiterie ? | |
| TOTAL | |

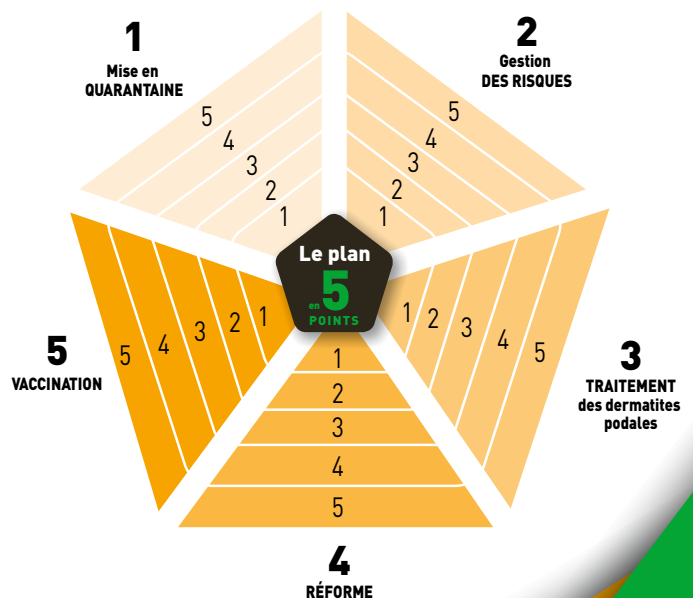
| 5 Vaccin* | Score |
|---|-------|
| Votre programme de vaccination contre le piétin a-t-il été défini de manière précise par rapport à votre conduite d'élevage ? | |
| Votre vaccin est-il toujours conservé selon les recommandations du fabricant (+2 à +8°C) ? | |
| Vaccinez-vous TOUS vos animaux (brebis, béliers et cheptel de renouvellement) ? | |
| Avez-vous identifié les périodes à risque élevé de votre exploitation : vaccinez-vous suffisamment à l'avance (1 mois), pour leur assurer une protection solide ? | |
| Respectez-vous bien les délais de rappels vaccinaux ? | |
| TOTAL | |

Évaluez-vous !

Reportez vos scores par rubrique sur le pentagone.

Reliez les points entre eux : vous verrez ainsi les domaines maîtrisés et les points d'amélioration.

La bonne maîtrise des cinq points permet de construire votre marge de sécurité, pour garder la boiterie sous contrôle.



*Des protocoles de vaccination spécifiques devraient être adaptés à chaque troupeau. Veuillez demander des conseils détaillés de votre vétérinaire.

Intérêt des diagnostics/échographies de gestation précoces

Les avantages

Utilisé en routine en élevage laitier, le diagnostic précoce de gestation n'a pas (encore) vraiment la cote dans nos contrées Limousines... Et pourtant ! L'objectif en allaitant étant d'avoir 1 veau par vache et par an, l'intérêt de connaître le statut de l'ensemble du cheptel est multiple :

- La préparation avant le vêlage (ration, cure de minéraux, gestion du parasitisme et vaccination si besoin) est optimisée puisque seules les vaches et les génisses diagnostiquées pleines sont préparées ... et dans les temps (!) ;

- Si les diagnostics de gestation sont réalisés de façon précoce, la détection d'une anomalie de fertilité du taureau permet de « rattraper » un ou plusieurs lots plus rapidement ;
- La surveillance des vêlages est ciblée uniquement sur les femelles gestantes ;
- Et enfin, l'intérêt est économique puisque le coût d'entretien d'une vache vide est estimé à 5 euros par jour. Pour une vache qui aurait « sauté » une année de vêlage, la perte économique estimée est donc de 1825 euros pour cette vache.

Comment et quand se déroule une séance d'échographies ?

La seule contrainte de réalisation réside dans le moyen de contention : le couloir a l'avantage de travailler en sécurité tandis que le cornadis constitue un gain de temps.

L'objectif est de réaliser des diagnostics précoces, c'est-à-dire dans l'idéal **dans les 3 premiers mois de gestation**.

En effet, l'échographie permet de visualiser l'embryon à partir de 28 jours de gestation.


A 2 mois, le fœtus fait la taille d'une souris, à 3, celle d'un rat : il est facilement mesurable sur un écran d'échographe et le diagnostic est donc plus précis quant à l'âge du fœtus.

A partir de 5 mois, le veau « plonge » dans le bassin de la mère. Il ne remontera qu'à partir de 7 mois : entre les 2, il est donc difficilement palpable et la détermination de son âge est beaucoup moins précise.




Entre 8 et 9 mois, le veau est facilement accessible mais si près de la date du vêlage, on perd l'intérêt du diagnostic de gestation.


Les diagnostics échographiques de gestation sont donc à **réaliser entre 2 et 4 mois après la mise à la saillie**.

NÉGOCE DE BESTIAUX




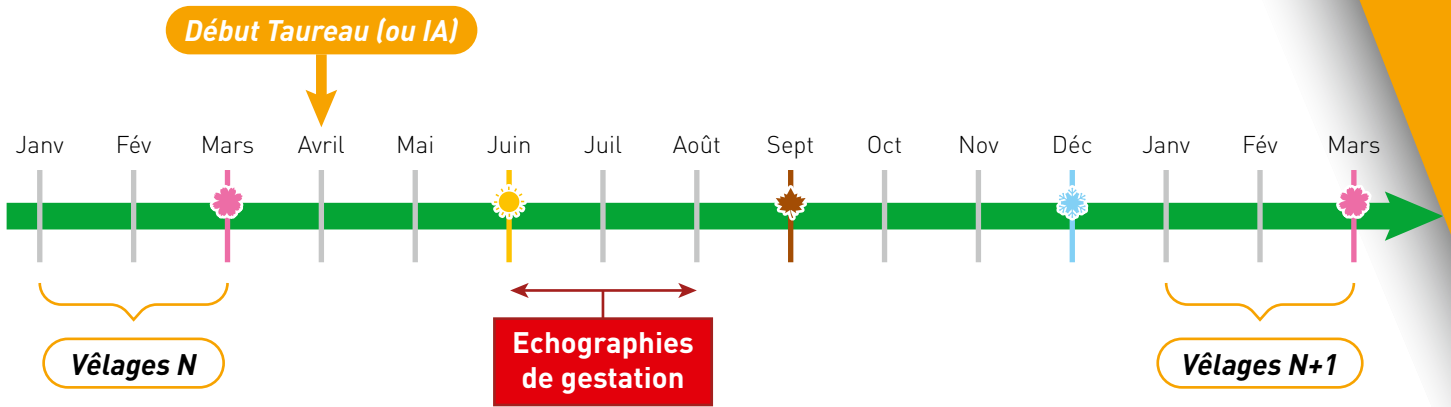
**MAISON
ARSICAUD**
Depuis 1890



Ferme de l'Aventure
17230 Marans
Tél 05 46 01 11 53
arsicaud.maison@wanadoo.fr

www.maison-arsicaud.com 



Exemple d'un planning de gestion de la reproduction avec échographies de gestation.

Le taux de gestation et l'IVV du cheptel, 2 critères d'intérêt

Le taux de gestation se calcule de la façon suivante :

$$\text{Taux de gestation (\%)} = \frac{\text{Nombre femelles pleines}}{\text{Nombre de femelles à la repro}} \times 100$$

Calculé sur 12 mois et en fonction des périodes de vêlages, un taux de gestation correct se situe au-delà de 92%.

L'Intervalle Vêlage-Vêlage (IVV) se calcule pour une vache mais il est encore plus intéressant au niveau du troupeau puisqu'il est le reflet de la fécondité de l'ensemble des femelles.

L'objectif est d'avoir un IVV global compris entre 365 et 370 jours (« 1 veau par an et par vache ») sachant que l'IVV des primipares est souvent plus élevé que celui des vaches.

Une moyenne supérieure à 380 jours étant un critère d'alerte d'infécondité pouvant être le résultat de pathologies post-partum (non délivrances, métrites, kystes ovariens...), de maladies infectieuses (BVD, fièvre Q, FCO...) ou de carences alimentaires ou minérales, ... etc qu'il est judicieux d'investiguer.

Dans les départements de la Dordogne, de la Haute Vienne et de la Creuse), l'IVV moyen des cheptels allaitants est d'environ 413 jours pour les primipares, 447 jours pour les génisses.

Intérêt de l'amélioration de son IVV

Prenons l'exemple d'un cheptel de **100 vaches** ayant un IVV global de 400 jours. L'idéal étant d'avoir un IVV de 380 jours maximum, il faudrait « gagner » **20 jours d'IVV moyen**. En sachant que le coût d'entretien d'une vache vide est aujourd'hui d'environ 5 €, l'économie réalisée sur ces 20 jours d'IVV gagnés est de $20 \times 100 \times 5 =$ **10 000 €**.

Que faire si l'IVV moyen n'est pas bon ?

Il faut avant tout regarder l'IVV en détail :

- Quel est l'IVV des génisses ? celui des vaches ?
- Quelles sont les vaches ou génisses avec un IVV > 380 jours ? La situation est en effet différente dans le cas d'IVV relativement longs sur l'ensemble des femelles ou dans le cas d'IVV très longs pour un nombre restreint de vaches.

En fonction de cette analyse, des solutions existent : réforme de certains animaux, investigation de causes d'infertilité, solutions médicales (synchronisation de plusieurs femelles pour rattraper sur une seconde période de vêlages).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Marion AMIGOU





Nettoyer, désinfecter les bâtiments avec rigueur pour prévenir les problèmes sanitaires

La désinfection des bâtiments d'élevage est fastidieuse mais profitable. La pression microbienne, qui favorise l'apparition de maladies ou limite l'expression du potentiel des animaux, n'est pas abaissée de manière significative par le vide sanitaire seul. Un nettoyage soigné du bâtiment avec un détergent permet de la limiter de façon importante, mais seule la désinfection la réduit de façon radicale. « La désinfection est l'ensemble des opérations, le nettoyage, le lavage et le passage d'un désinfectant, visant à détruire les micro-organismes présents dans le milieu. Ceci en sachant qu'on ne peut pas stériliser complètement un bâtiment ouvert aux oiseaux, aux personnes et au vent », note le Dr Marion AMIGOU vétérinaire conseil à OPALIM. Le vide sanitaire qui suit vient en complément de la désinfection. Cela fait partie des mesures sanitaires à mettre en place dans tout bâtiment d'élevage ayant présenté un épisode pathologique (diarrhée néonatale, omphalites, coccidiose, paratuberculose,...)

De préférence, après la sortie des animaux en pâture, au printemps, profitez du vide sanitaire pour nettoyer et désinfecter le bâtiment d'élevage

En hiver dans les bâtiments, bactéries, virus, parasites ou encore moisissures s'accumulent et peuvent provoquer des troubles sanitaires lorsqu'un de ces germes devient dominant et que l'immunité des animaux est déficiente. Certains agents pathogènes peuvent persister longtemps dans l'environnement : leur résistance augmente d'autant plus s'ils sont « protégés » par le biofilm constitué de matières organiques qu'ils utilisent comme support nutritif pour se développer ou rester en latence (matières fécales sèches, sang, etc.) ou s'ils sont sous forme enkystée, c'est le cas notamment des cryptosporidies, coccidies ou encore de certains champignons (spores de la teigne par exemple).

Afin de diminuer la pression infectieuse dans les bâtiments, en cours d'hivernage ou lors de vides sanitaires, il est donc nécessaire de nettoyer, voire désinfecter les aires de vie des bovins, à condition de respecter certaines étapes.

Nettoyage-décapage : préalable indispensable à la désinfection

Le nettoyage approfondi du bâtiment est la partie la plus astreignante, mais la plus importante et qui permet d'éliminer plus de $\frac{3}{4}$ des germes ! Trois étapes clés le constituent : le curage, le trempage et le décapage. La première étape consiste à évacuer les litières, vidanger les fosses, sortir le petit matériel d'élevage (nettoyé et désinfecté à part) et enlever grossièrement les résidus de paille, nourriture, etc. Une fois le bâtiment nettoyé à sec, veiller à protéger les installations électriques. Puis, au moyen d'un jet basse pression, il faut arroser littéralement le bâtiment : l'objectif est d'humidifier l'ensemble des murs, sols et barrières pour les laisser détremper pendant au moins 4h afin de faciliter l'étape suivante de décapage ; cela permet d'économiser jusqu'à 50% du temps de décapage. Puis décaper les surfaces au moyen d'un jet d'eau à haute pression tant que les surfaces sont encore humides. Notons que l'utilisation d'un nettoyeur haute pression à eau chaude est le plus efficace, tant en terme de temps de travail mais aussi d'efficacité d'élimination des matières organiques.

La désinfection : le choix du produit est important

La désinfection peut être réalisée de suite après le décapage, quand les surfaces sont encore humides (24-48h après) : le produit agira plus facilement. Ceci se fait au moyen d'un pulvérisateur portable à basse pression. Un désinfectant est un produit spécifique dont les propriétés bactéricides, virucides, fongicides, voire ookysticides ont été prouvées : celles-ci doivent figurer sur le bidon ou sur la notice qui l'accompagne. Un désinfectant utilisable en élevage doit être agréé et répondre à la norme AFNOR. Le désinfectant sera choisi en fonction des pathologies auxquelles l'élevage a été confronté pendant l'année. Certains produits répondent même aux recommandations spécifiques de l'Agriculture Biologique. Dans tous les cas, les doses prescrites, les recommandations d'usage et de protection du personnel (port de gants, masque, ...) ainsi que la règle de stockage doivent être respectées.

Plusieurs types de désinfectants sont disponibles : ammonium quaternaire, phénols... En ce qui concerne son action, on optera de préférence pour un produit à large spectre, avec la triple homologation bactéricide, fongicide et virucide et une action rapide. Si dans l'élevage, la coccidiose et/ou la cryptosporidiose sont des pathologies fréquemment rencontrées sur les veaux, il sera intéressant d'utiliser un produit plus spécifique : un ookysticide (détruit les ookystes de cryptosporidies ou coccidies).

A noter que certains produits sont plus efficaces que d'autres en présence de matière organique voire sur terre battue. Rappelons également que les asséchants, produits de lessive ou détergents n'ont pas de pouvoir désinfectant.

A noter enfin que l'utilisation systématique ou exagérée de désinfectants puissants à très large spectre risque d'induire une résistance de certains germes dans l'élevage, rendant la désinfection inefficace à moyen terme.

Après la désinfection, le vide sanitaire

Après avoir désinfecté les sols, les murs (jusque 2m de haut), les barrières et tout le matériel présent dans le bâtiment, il est nécessaire de faire un vide sanitaire d'au moins 15 jours, temps nécessaire pour assécher entièrement le bâtiment (selon les conditions météorologiques) ; plus le vide sanitaire est long, mieux c'est. En effet, la désinfection n'est pas un processus instantané, mais évolue favorablement pendant le temps de séchage. C'est pourquoi cette étape se fera de préférence au printemps (après la sortie des bovins en pâture) plutôt qu'à l'automne, juste avant la rentrée des bovins en bâtiment. Durant la période de vide sanitaire le bâtiment ne doit pas être accessible aux autres animaux de la ferme (chiens, chats, poules ...). Parallèlement, il est nécessaire d'éviter toute recontamination : pédiluves et robinets aux entrées pour le nettoyage des bottes des intervenants extérieurs, désinfection des circuits d'eau, nettoyage du tracteur qui a servi à l'enlèvement du fumier et qui vraisemblablement servira à remettre le matériel et la nouvelle litière, voire également désinsectisation et dératisation si nécessaire.

Une désinfection associée à d'autres mesures et préventions

- La dératisation est nécessaire, tout au long de l'année. Les rats sont porteurs des agents de la leptospirose, de la salmonellose, etc. Ils souillent et mangent les aliments et abîment les isolations et les fils électriques.
- La désinsectisation : S'il reste des animaux durant la période estivale, vos bâtiments d'élevage réunissent les conditions adéquates au développement des insectes : les stomoxes peuvent être vecteurs de maladies (besnoitiose) ou porteurs de germes infectieux (une mouche peut transporter jusqu'à 1 million de bactéries). De plus, les insectes sont facteurs d'énervernement et de pertes de production. La lutte sera raisonnée et préventive. Elle est à mettre en place avant la période de forte reproduction des insectes (temps doux et humide : printemps). Les tas de fumiers sont des lieux favorables pour la ponte des insectes, il est préférable de les tenir éloignés des bâtiments

et des animaux et de nettoyer de manière complète toutes les zones avec présence de fumiers (bâtiments ou abords).

- **Limitier l'accès aux bâtiments aux personnes extérieures** : Éviter autant que faire se peut l'accès aux bâtiments, à des personnes extérieures à l'élevage, et mettre un pédiluve contenant un désinfectant¹ à l'entrée du bâtiment, sont aussi des mesures de prévention efficaces.
- **La propreté générale de l'élevage** (abords propres, stockage des déchets de soins vétérinaires, stockage des déchets phytosanitaires, chemins d'accès empierrés, stockage des fumiers, lisiers, eaux blanches, eaux vertes, etc.) constitue le complément indispensable aux mesures déjà citées.

La fréquence des nettoyages et désinfection

En élevage bovin, le désinfectant est pulvérisé sous forme de liquide ou de mousse sur les surfaces. La désinfection des bâtiments doit être faite une fois par an. Si on rencontre un problème pathologique sur les veaux, une désinfection de leurs cases au cours de l'hiver sera utile, associée à d'autres mesures de prévention (en particulier, éviter de mélanger des animaux d'âge différent). « Dans l'idéal, le bâtiment où vèlent les vaches ne doit abriter que des vaches autour de la mise-bas, comme une maternité. ».

Le bâtiment des taurillons est moins sensible car, par leur âge, ils sont plus résistants à la pression d'infection². Les boxes de vêlage et l'infirmerie, ainsi que le matériel utilisé, doivent être systématiquement lavés et désinfectés après chaque occupation.

Particularité des sols en terre battue

L'entretien et la désinfection des zones de couchage sur terre battue nécessitent quelques précautions. Si la terre battue a l'avantage d'être drainante et non froide, notamment pour les veaux, elle est toutefois plus difficile à entretenir et à « assainir ».

Les règles de base pour l'entretien et la désinfection des sols en terre battue :

- Entretien : veiller régulièrement à combler les trous, lorsque le bâtiment est vide, afin d'éviter que ceux-ci ne deviennent des réservoirs à microbes car difficiles à nettoyer.
- Désinfection : l'application d'un désinfectant classique n'est pas efficace. Toutefois, certains désinfectants dont l'activité est peu altérée par la matière organique peuvent être utilisés (se renseigner auprès de votre technicien OPALIM) à condition de bien mouiller le sol pour favoriser la pénétration du désinfectant. En effet, dès que les animaux vont être réintroduits dans le bâtiment, le paillage va enfouir les éventuels agents pathogènes toujours présents.

Si l'élevage n'est pas confronté à des épisodes d'entérites néonatales sévères et n'est pas atteint de paratuberculose, un vide sanitaire long peut suffire à assécher suffisamment le sol et éliminer un maximum de pathogènes peu résistants dans le milieu extérieur.

¹ - L'eau de Javel est à proscrire car elle est inactivée par les U.V. et inefficace en présence de matière organique.

La solution du pédiluve est à renouveler régulièrement.

² - Comme les jeunes bovins peuvent être porteurs sains d'agents infectieux, il est souhaitable d'éviter de les loger dans le même bâtiment que les vaches suitées.

COUPROD

Le calcul du coût de production comme outil de pilotage de votre ferme en système bovins allaitants

Dans un contexte économique instable et incertain sur les prochaines campagnes, nos exploitations subissent des hausses de charges importantes depuis deux ans et déplorent une hausse des cours de la viande, produite sur notre territoire, qui n'est pas à la hauteur et hétérogène suivant les systèmes de production. Nous observons sur le terrain qu'il faut d'avantage de trésorerie pour maintenir l'outil de production tel qu'il est et cela sans parler des investissements. En outre, la loi Egalim 2 s'appuie sur la notion de coût de production pour la comparer au prix de

marché et l'intégrer dans ce dernier, avec l'objectif de garantir une marge déterminée à l'avance à l'éleveur.

Ainsi, OPALIM souhaite vous accompagner sur le calcul de votre coût de production avec l'outil national Couprod®. Il est indispensable dans la gestion d'une entreprise de savoir combien le bien que l'on propose à la vente a coûté à produire.

Principe et fonctionnement de l'outil

Tous systèmes confondus, un atelier bovin viande produit des animaux d'un certain « poids vif » dans le but de les vendre. Que ce soit à l'élevage ou à la boucherie et quelque soit leur âge. L'unité de référence du coût de production est donc le kilo de viande vive (kgvv) qui sera méthodiquement le diviseur de l'ensemble des produits et des charges générés sur la ferme. La totalité des données économiques utiles pour le calcul se trouve dans la comptabilité et plus précisément dans le Grand Livre. Ce document comptable édité chaque année est la base de toute analyse économique et il semble pertinent de s'en servir.

L'outil Couprod® permet de retraiter l'ensemble des écritures comptables et de les rendre plus lisibles pour l'éleveur. En effet, on observe rapidement sur le graphique suivant le résumé d'un traitement Couprod®. D'un côté les charges dépensées sont organisées en 7 catégories (foncier, bâtiments, mécanisation, approches surfaces, aliments achetés, frais d'élevage et frais divers). De l'autre, les produits encaissés se divisent en trois blocs : les ventes de viande, les autres produits (autres ventes non animales) et les aides (aides PAC, subventions...).

Pour chaque poste, il existe des références afin de pouvoir se comparer et identifier les écarts positifs ou négatifs pour en déduire les points clés d'amélioration sur son atelier.

COMMERCE DE BESTIAUX
EXPORTATION

Ets **WEBER S.A.S**

LE QUEYRAUD



87260 ST-PAUL



Tél. bureau : 05 55 09 71 35 Fax 05 55 09 60 59

Sébastien LANGEVIN : 06 71 17 25 30

Pierre BUNISSET : 06 73 70 99 61

Benjamin BUNISSET : 07 88 51 40 35

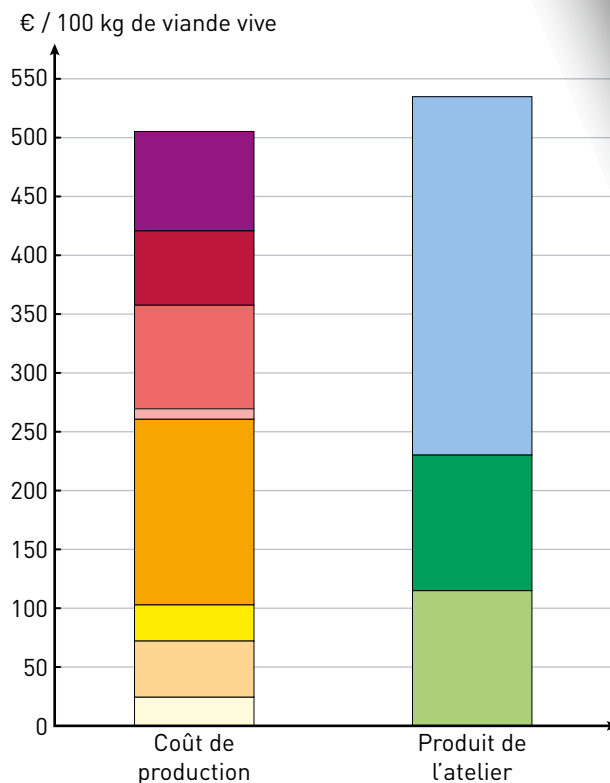
Arnaud POUPARD : 06 37 46 11 60

Michel VIGNERON : 06 84 50 54 71

La différence entre la colonne de gauche et celle de droite représente la rémunération de la main d'œuvre permise par le travail. Autrement dit c'est ce qu'il reste en banque à la fin de l'exercice pour payer la main d'œuvre exploitante et salariée pour son travail de

l'année. Cela donne une synthèse claire de la rentabilité de l'atelier. Le bloc violet représente l'objectif d'une rémunération égale à 2,5 SMIC/UMO.

| | €/ 100 kg de viande vive |
|---------------------------------|--------------------------|
| Coût de production total | 505 |
| Travail | 84 |
| Foncier et capital | 65 |
| Frais divers de gestion | 88 |
| Bâtiments et installations | 8 |
| Mécanisation | 158 |
| Frais d'élevage | 31 |
| Approvisionnements des surfaces | 47 |
| Alimentation achetée | 24 |
| | |
| | €/ 100 kg de viande vive |
| Produit total | 535 |
| Produit viande | 306 |
| Autres produits | 115 |
| Aides | 114 |



Exemple d'une synthèse d'un calcul de coût de production

Après avoir calculé mon coût de production, je l'analyse et je m'améliore

A l'issue du calcul du coût de production, une synthèse individuelle est remise à l'éleveur et l'analyse des chiffres peut commencer avec l'appui de son technicien. L'objectif de cet échange est de comprendre ces chiffres et indicateurs produits par l'outil en les replaçant dans le contexte de la ferme, afin d'en dégager les points forts et les points d'amélioration sur l'aspect technico-économique.

Une fois les axes de progression identifiés, un plan d'action est établi pour à la fois maintenir les atouts stratégiques de l'élevage et améliorer ses résultats économiques. De fait, le calcul du coût de production va de pair avec les autres appuis techniques aujourd'hui proposés par l'association comme par exemple un suivi alimentation (calcul des rations pour assurer les croissances tout en maîtrisant les frais d'alimentation). Ou bien, la mise en place d'un soutien dans la gestion du troupeau pour maximiser la productivité numérique (amélioration de l'IVV, diminution du taux de mortalité des veaux, amélioration de la génétique).

Comment faire mon Couprod® avec OPALIM ?

Le calcul du coût de production peut se faire à tout moment de manière individuelle mais aussi en groupe d'éleveurs si vous souhaitez comparer vos chiffres et travailler ensemble. Il sera basé sur le dernier exercice comptable clôturé. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec votre technicien(ne) de secteur ou à contacter le standard.

Guillaume THOMAS





Nouveau service

BILAN CARBONE & COUPROD

CAP'2ER à quoi ça sert ?

CAP'2ER niveau II permet de mesurer l'empreinte carbone de votre exploitation. Suite à l'analyse des données préalablement récoltées sur l'exploitation, les pistes d'amélioration seront identifiées afin de mettre en place un plan d'action personnalisé (gestion et alimentation du troupeau, fertilisation des cultures, consommation d'énergie...), dans le but de vendre des crédits carbone.

Couplé avec COUPROD pour plus de précision

COUPROD permet de calculer le coût de production des différents postes de l'atelier bovin viande et de le ramener au kilo de viande vive produite sur ce dernier. L'objectif est d'en faire ressortir les postes les moins performants ainsi que les atouts de l'exploitation d'un point de vue technico-économique.

"Ainsi, la combinaison de ces deux diagnostics permet de faire le lien entre les performances environnementales, techniques & économiques"



Collecte des données

Collecte de données en ferme par un technicien Opalim



Analyses de la collecte

Analyse et confrontation des résultats des données COUPROD & CAP'2ER



Restitution individuelle

Mise en place des possibles leviers d'actions & éventuellement d'un crédit carbone

Contactez-nous :

2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87017 Limoges CEDEX 1

05 87 50 42 30  secretariat@opalim.org

